

Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique

18, ave Charles Sumner, Port-au-Prince, Haiti

Port-au-Prince, le 9 mai 2013

Note de presse

Le Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique condamne des actes

d'agression perpétrés contre des journalistes de Radio-Télé Ginen

Le Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique condamne, de la manière la plus énergique, l'agression perpétrée contre des journalistes de Radio-Télé Ginen, au moment où ils couvraient une manifestation de rue à Port-au-Prince, le mercredi 8 mai 2013.

Les journalistes Samuel Dallemand, Jean Milet Louis et Frantz Henry Bélice ont été molestés par des manifestants alors qu'ils étaient dans l'exercice de leur profession.

Tout en rappelant la longue lutte menée par le peuple haïtien pour acquérir et conserver la liberté de la presse et défendre les acquis démocratiques, le MJSP dénonce cet acte regrettable et rappelle que la tolérance est une valeur essentielle dans tout **Etat de droit**.

L'Administration Martelly\Lamothe renouvelle sa volonté de garantir et de protéger la liberté de la presse. Il invite donc l'ensemble des acteurs politiques, toutes tendances et idéologies confondues, à user de respect, de courtoisie et de convivialité envers tout un chacun, particulièrement les travailleurs de la presse qui ne font que rendre service à toute la communauté.

Le Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique prend toutes les dispositions utiles en vue d'assurer une pleine et entière protection des journalistes dans l'exercice de leur profession. Le MJSP compte sur la collaboration de tous pour faire de la tolérance une valeur nationale, conformément à la politique de l'Etat de droit prônée par le Gouvernement Martelly/Lamothe.

Me. Jean Renel SANON

Ministre